



Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°37/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUI 2019

Préfecture Maritime
Contrôle de légalité
RECU L

05 JUIL. 2019

Date de convocation :
Le 24 juin 2019

Nombre de conseillers municipaux

En exercice 33

En début de séance :

Présents 11

Procurations 2

Absents 12

Excusés 8

En cours de Séance :

Présents 11

Procurations 2

Absents 12

Excusés 8

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-huit du mois de juin, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Athanase JEANNE-ROSE.

PRESENTS : Adjoints : M. Simon MORIN, Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, Mme THALY-PONTAT Lysiane, Mme BELLIARD Valentine, M. ZAIRE Georges.

Conseillers municipaux : Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. Hubert BAUBAND, M. COURTINARD Jean-Marc, M. MARLET Camille.

ABSENTS EXCUSES : Mme CALVEYRAC Arlette, Mme JOISIN Marie-Yolaine, M. PETIT Claude-Henri, BASTE Mathurin (procuration à M. JEANNE-ROSE Romuald), M. NAPOLY Raymond, M. VERIN Fred, M. SOLBIAC Honoré, Mme ARNETON Thérèse (procuration à M. Camille MARLET)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme DUPUY Olive, M. CHARLEC Charlery, M. BOLO Laurent Mme MONDESIR Manuela, Mme GOLVAT Agnès, Mme AGEE Marie-Claire Mme GRUTUS Elise, Mme Nicole LIPAN, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, JOSEPHINE Adrien, Mme LAMIN Marie-Josée.

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier).

S'agissant d'une deuxième convocation, le président déclare la séance ouverte à treize heures trente minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Jocelyne MARIE-JOSEPH pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

BUDGET PRINCIPAL VILLE
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Vu la balance de l'exercice 2018 visée par le percepteur
- Considérant que l'excédent constaté s'établit ainsi qu'il suit :

1) Résultat fonctionnement de l'exercice de 2018 :	2 406 903,38€
2) Résultat reporté de l'exercice 2017 :	0,00 €
3) Résultat cumulé :	2 406 903,38€
4) Résultat d'investissement de l'exercice de 2018 :	-641 634,24€
5) Résultat d'investissement reporté 2017 :	-546 324,02€
6) Déficit de financement cumulé :	-1 187 958,26€
7) Dépenses engagées non mandatées	518 436,45€
8) Recettes restant à réaliser :	962 203,05€
9) Déficit de financement 2018 :	-744 191,66€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal,

DECIDENT, à l'unanimité

D'AFFECTER à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 2 132 894,36 €

De reporter aux articles :

- 002 « Résultat de fonctionnement reporté » de la section fonctionnement la somme de 274 009,02€ (recettes),
- 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » la somme de 1 187 958,26€ (dépenses).

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Saint-Joseph, le 28 juin 2019

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Pour le Maire,
et par délégation
le 2^{ème} adjoint
Jeanette CRAMER
Jeanette CRAMER